

Département de Maine-et-Loire

Schéma départemental de développement de la lecture publique 2025-2030

Introduction

Le soutien à la lecture publique est une compétence obligatoire depuis 1986, affirmée dans l'article L. 330-1 du code du patrimoine et précisée par la version en vigueur depuis le 23 décembre 2021 ([Modifié par LOI n°2021-1717 du 21 décembre 2021 - art. 9](#)) :

« Les bibliothèques centrales de prêt, transférées aux départements, sont dénommées bibliothèques départementales. Les départements ne peuvent ni les supprimer, ni cesser de les entretenir ou de les faire fonctionner. »

La Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique précise leurs missions à l'échelle du département à l'article 10 :

« 1° De renforcer la couverture territoriale en bibliothèques, afin d'offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ;

« 2° De favoriser la mise en réseau des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 3° De proposer des collections et des services aux bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements et, le cas échéant, directement au public ;

« 4° De contribuer à la formation des agents et des collaborateurs occasionnels des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ;

« 5° D'élaborer un schéma de développement de la lecture publique, approuvé par l'assemblée départementale. »

Le Conseil départemental a de son côté défini de grandes priorités pour le déploiement de sa politique culturelle et affirmé son engagement pour une culture partagée avec l'ensemble des territoires, accessible pour tous, innovante et attractive. A cet effet, il a soutenu depuis 40 ans la construction et la structuration du premier réseau culturel de proximité que constituent les bibliothèques pour l'ensemble des habitants.

Il reste cependant des inégalités d'accès à la lecture publique dans le département, qui fondent la volonté du Département de Maine-et-Loire de déployer un schéma de développement de la lecture publique, afin d'accompagner les collectivités dans le positionnement de leurs bibliothèques à la croisée des enjeux culturels, éducatifs, sociaux et scientifiques et permettre un égal accès de tous aux savoirs et à la création littéraire et artistique.

Sommaire

- I- Une démarche participative pour l'élaboration du schéma de développement de la lecture publique**
- II- Le réseau départemental de lecture publique : diagnostic**
- III- Le BiblioPôle : une médiathèque départementale en mutation**
- IV- Les axes prioritaires et actions**
- V- Calendrier, suivi, évaluation**
- VI- Annexes**

I- Une démarche participative pour l'élaboration du schéma de développement de la lecture publique

Le Pré-Contrat Départemental Lecture (CDL) signé en 2024 avec l'Etat pour une année a permis d'explorer les pistes d'actions pour renforcer la structuration de la lecture publique en Maine-et-Loire et l'adéquation des services rendus par la médiathèque départementale aux besoins du territoire et de ses habitants.

Dans le cadre du Pré-CDL et afin d'assurer le renforcement des missions définies par la loi, et de continuer à mettre en œuvre les priorités politiques retenues par le Département, une enquête sur les besoins du territoire en matière de service de lecture publique a été commandée auprès d'un cabinet de conseil en stratégie et action culturelle spécialisé dans les démarches participatives.

L'objectif était de mener une concertation avec les acteurs du territoire départemental afin d'adapter les services au plus près des besoins locaux et de se projeter pour « agir ensemble pour la lecture publique », intitulé retenu pour la démarche.

Le cabinet Artizest a mené ce travail auprès des bibliothécaires bénévoles, salariés et élus avec la participation de l'ensemble de l'équipe du BiblioPôle, entre le mois de novembre 2024 et le mois de mars 2025. L'enquête en ligne a été complétée par trois ateliers de concertation sur les thématiques les plus prégnantes issues de l'enquête. La démarche a rencontré un franc succès avec une participation importante (environ 500 répondants à l'enquête et des ateliers complets).

Il en a résulté des préconisations pour le futur schéma départemental de développement de la lecture publique en Maine-et-Loire, et des axes stratégiques qui sont au croisement des missions définies par la loi, des engagements politiques du Département de Maine-et-Loire et des besoins exprimés par les partenaires.

L'ensemble de la démarche a permis d'impliquer la direction de la culture et du patrimoine par des échanges réguliers avec son directeur, les conseillers départementaux grâce à la présence du vice-président en charge de la culture et du patrimoine aux côtés de la conseillère livre et lecture de la DRAC Pays-de-la-Loire lors des 4 comités de pilotage de suivi et validation des décisions. La Direction générale a également bénéficié d'une présentation de la restitution de l'enquête et des préconisations qui en découlent.

L'analyse des modalités de mise en œuvre de ces préconisations s'appuie également sur la participation des agents du BiblioPôle et des acteurs des territoires concernés avec des phases d'expérimentation et de test, qui permettront d'adapter au mieux les services en fonction des besoins locaux et des moyens et forces en présence.

Enfin, une fois le schéma voté par l'assemblée départementale, il sera publié sur le site du BiblioPôle à l'attention de tous (partenaires, élus, usagers et habitants de Maine-et-Loire) et présenté aux partenaires et aux élus locaux pour une bonne appropriation de chacun.

II- Le réseau départemental de lecture publique : diagnostic

1- Le contexte national : des pratiques culturelles et sociales en évolution constante

Les pratiques culturelles des Français se diversifient avec une montée en force des pratiques numériques et du temps passé devant les écrans. De nouveaux modes de lecture et d'accès aux savoirs et à la création viennent alimenter des pratiques de plus en plus diversifiées, qui réaffirment le besoin d'espaces de partage et de convivialité en grande proximité¹.

Pour répondre à ces besoins, les bibliothèques, premières portes d'entrée à la culture de proximité, s'adaptent et proposent des services proches des tiers lieux² en plus de leurs fonctions traditionnelles de prêts³. Elles s'affirment notamment comme des lieux de citoyenneté et de lien social⁴ comme l'a montré la crise du Covid-19 et doivent faire évoluer leurs espaces, leurs compétences et leurs modes de fonctionnement ou d'organisation.

Dans ce contexte, le Département avec le BiblioPôle joue un rôle essentiel d'accompagnement de ces mutations auprès des collectivités locales et des professionnels et bénévoles des bibliothèques de Maine-et-Loire, qui s'engagent dans ces évolutions de façon inégale.

2- Le contexte territorial du Maine-et-Loire⁵

Le contexte territorial et administratif du Maine-et-Loire influence fortement la structuration de la lecture publique. La population est en forte croissance ces dernières années et se concentre autour des agglomérations principales (Angers, Cholet, Saumur) et le long des

¹ <https://www.culture.gouv.fr/Media/medias-creation-rapide/Chiffres-cles-2022-Pratiques-culturelles-Fiche.pdf>

² <https://www.observatoire-culture.net/essaient-tiers-lieux-equipements-culturels-butinent/>

³ <https://www.culture.gouv.fr/fr/thematiques/livre-et-lecture/le-livre-et-la-lecture-en-france2/les-bibliotheques-en-france2/les-bibliotheques-territoriales-se-transforment>

⁴ <https://www.observatoire-culture.net/livres-lien-social-bibliotheques-coeur-transitions-sociales/>

⁵ https://melinfo.cg49.fr/fileadmin/Melinfo/Ressources_documentaires/cartographie/1_carnet_generalites_BD.pdf

voies de communication. Les territoires présentent des caractères plus ruraux en s'éloignant de ces pôles, même s'il existe des « bourgs-centres » identifiés comme pôles de services structurants au cœur de bassins de vie, auxquels s'adosse le développement de la lecture publique.

D'autre part, depuis 2015, la création de nombreuses communes nouvelles et le regroupement des EPCI de 28 à 9 a clarifié le paysage territorial sur lequel les collectivités s'appuient pour le développement des réseaux de lecture publique (à l'échelon des communes nouvelles et des EPCI).

Du point de vue démographique, la population départementale est plutôt jeune, avec des niveaux de formation globalement peu élevés et une sous-représentation des catégories socio-professionnelles les plus « consommatrices » de services culturels. Il existe d'ailleurs plusieurs territoires menant des politiques prioritaires, tant en milieu urbain (Quartiers Prioritaires de la Ville autour d'Angers, Cholet et Saumur) qu'en milieu rural dans les 4 EPCI du nord du département (ZRR Zone de Revitalisation Rurale), territoires qui correspondent aux zones peu développées dans le domaine de la lecture publique.

3- Une couverture territoriale en bibliothèques inégale

Le Maine-et-Loire se caractérise par un grand nombre de lieux de lecture (224) avec une importante couverture assurée par des réseaux de bibliothèques : 20 réseaux dont 5 au niveau intercommunal, assez bien structurés, mais avec des équipements de niveaux divers et ne répondant pas toujours aux besoins actuels des habitants si l'on considère la surreprésentation des points lecture. L'offre est ainsi insuffisamment qualifiée et inégalement répartie sur le territoire.

En effet, si l'on excepte le réseau d'Angers, sur les 214 lieux de lecture du réseau du BiblioPôle, les points lecture représentent 124 lieux et les bibliothèques relais 60 sites, alors que les médiathèques municipales ou intercommunales répondant aux exigences actuelles ne sont qu'au nombre de 30, dont seulement 7 rayonnent au-delà des limites de la commune d'implantation. Enfin, certains EPCI restent sous-dotés en équipements de lecture publique. On remarque notamment que la superficie moyenne des équipements de Maine-et-Loire (211 m²) est inférieure aux moyennes régionale (247 m²) et nationale (282 m²).

Si les dépenses d'acquisition correspondent aux moyennes régionales et nationales, elles sont néanmoins marquées par de très fortes disparités entre les réseaux structurés et les bibliothèques répondant aux exigences actuelles, et les autres lieux de lecture, ce qui génère des inégalités pour les habitants. Cela implique également des besoins très différents en renfort de collections de la part du BiblioPôle.

Ainsi, si l'on se réfère aux classements établis par l'Observatoire de la lecture publique, seuls 27% des établissements correspondent aux trois premières catégories, celles qui offrent la meilleure qualité de service aux usagers, alors que celles-ci représentent 45% au niveau national.⁶

⁶ https://fill-livrelecture.org/wp-content/uploads/2024/12/Chiffres-cles-interregionaux-Fill2024_planches.pdf

La présence de nombreux points lecture montre une vitalité locale de l'engagement citoyen et l'importance du livre et de la lecture pour les habitants. C'est une force pourtant insuffisante en terme de qualification et niveau de services rendus à la population, que les collectivités doivent soutenir et enrichir. Cela passe par la construction de nouveaux équipements, l'embauche de personnels qualifiés, le soutien à la structuration des réseaux existants et le déploiement de nouveaux réseaux (nombreux sont les réseaux constitués au niveau des communes nouvelles et non au niveau intercommunal). En effet, la mise en commun permet d'accroître les niveaux de services rendus en terme de collections disponibles, d'actions culturelles, de médiation numérique et d'accueils divers pour tous.

Le conventionnement existant est un levier important de l'action départementale et a permis le développement des réseaux et la qualification des services rendus en termes d'horaires d'ouverture, et de budget, mais il reste à consolider et à adapter aux exigences actuelles des bibliothèques tiers lieux de proximité.

4- Un manque de professionnalisation du réseau départemental

L'abondance de bénévoles est un marqueur départemental, qui révèle l'importance de la place attribuée à la lecture publique par les habitants de Maine-et-Loire mais nécessite l'apport d'un soutien important de la part des collectivités afin de renforcer leurs compétences pour répondre aux besoins des habitants.

Hors Angers, on dénombre 3 000 bénévoles en 2024 pour 230 salariés qualifiés, soit 92% de bénévoles pour seulement 8% de professionnels. Les dépenses moyennes de masse salariale par établissement sont bien en dessous des moyennes nationale (107 557 euros) et régionale (82 169 euros)⁷ avec 42 500 euros.

Cela a un impact sur l'accessibilité des bibliothèques et sur leur amplitude horaire d'ouverture hebdomadaire, qui n'est que de 8 heures en moyenne, soit 4 heures en dessous de la moyenne nationale. D'après l'Atlas des bibliothèques territoriales publié par le Ministère de la Culture et les résultats de l'enquête Neoscrib menée sur les données 2023⁸, le Maine-et-Loire est aussi en dessous des moyennes régionales avec seulement 23,5% des bibliothèques ouvertes 10 heures par semaine ou plus, pour 35 % au niveau régional et 49% au niveau national. Enfin, seuls 32% des bibliothèques sont ouvertes quatre jours par semaine pour 40% au niveau régional et 48% au niveau national.

D'autre part, la continuité de service public peut difficilement reposer sur des bénévoles vieillissants et de plus en plus difficilement remplacés, comme partout en France. Enfin, le manque de qualification ne permet pas de développer les services liés au numérique dans les domaines culturels et sociaux pourtant très demandés. On sait aujourd'hui⁹ que seuls 39% des personnes fréquentant les bibliothèques y sont inscrites pour emprunter des documents, tellement les usages se diversifient.

⁷ *Atlas des bibliothèques territoriales*, Ministère de la Culture, 2023 : <https://shs.hal.science/halshs-04444109>

⁸ <https://neoscrib.culture.gouv.fr/>

⁹ TMO et Ministère de la Culture, *Publics et usages des bibliothèques municipales en 2016*.

Il importe donc de renforcer le nombre de professionnels et salariés pour qualifier l'action des collectivités et permettre un véritable accès de tous aux ressources documentaires, culturelles, éducatives et sociales des bibliothèques. Actuellement, le taux d'inscrit s'élève à 11,4% de la population, ce qui reste faible au regard de la moyenne nationale de 17%, avec de fortes inégalités entre les territoires, selon le niveau de structuration et de professionnalisation des équipements.

III- Le BiblioPôle : une médiathèque départementale en mutation

1- Les services proposés aux partenaires

Les collections et leur diffusion

Le BiblioPôle propose en prêt 248 162 documents physiques et numériques (60% sont répartis dans les bibliothèques du réseau départemental), renouvelables selon trois modalités : les tournées bibliobus encore majoritaires, l'accueil sur place et le service de réservations à développer afin de répondre mieux et plus rapidement à la demande des partenaires et des usagers.

La constitution et la gestion des collections sont encadrées par une charte documentaire adoptée par le Conseil départemental en commission permanente le 30 avril 2025¹⁰. Elle est le document de référence de la politique documentaire de la médiathèque départementale, régissant les principes de sélection, d'acquisition et de régulation. Elle informe les utilisateurs et les partenaires du BiblioPôle des orientations de développement et de gestion de ses collections. Elle vise à garantir l'accès de tous les publics à une offre documentaire diversifiée et adaptée aux besoins de chacun, tout en intégrant les évolutions sociales, culturelles et scientifiques.

Chaque agent du BiblioPôle contribue selon son domaine de compétence au circuit documentaire en sélectionnant, achetant, traitant, équipant et valorisant des documents sur tous supports matériels ou numériques (livres, CD, vinyles, DVD, ressources numériques, jeux de société). Classées, triées, mises en valeur malgré un bâtiment peu adapté, les collections sont présentées et partagées avec les partenaires par le biais de comités de sélection, d'outils de médiation et d'actions culturelles (appels à projets nombreux tout au long de l'année).

Les formations

Le BiblioPôle propose une quarantaine de formations par an qui touchent environ 700 personnes, professionnelles et bénévoles de la lecture publique, mais aussi des champs du social, de la petite enfance et de l'éducation.

Ce service est en pleine évolution et doit s'adapter à une profession en mutation. Jusqu'à réparties en trois rubriques, la professionnalisation des bénévoles et personnes en reconversion, la connaissance des œuvres et des artistes et les nouveaux usages et outils, il s'enrichit depuis l'année dernière des différents enjeux du métier de bibliothécaire : le développement durable et l'inclusion de tous les publics ou la transition écologique, la transition numérique, l'éducation aux médias et à l'information, l'éducation artistique et culturelle, la démocratie participative et les démarches d'expérimentation avec les publics.

Ces champs d'investigation sont destinés à se développer à l'avenir comme le renforcement de l'accompagnement des réseaux par le déploiement de formations sur mesure et structurantes pour la lecture publique.

¹⁰ https://bibliopole.maine-et-loire.fr/images/Bibliotheques/Missions/Charte_documentaire.pdf

L'aide, le conseil et l'accompagnement de projets

Le BiblioPôle accompagne les projets de nouvelles bibliothèques (constructions, rénovations) ou de nouveaux services par le biais de ses missions d'ingénierie, qui sont à renforcer dans les années à venir pour mieux répondre aux besoins actuels des usagers.

Moins d'une dizaine de projets sont accompagnés annuellement pour l'aide à la structuration de réseaux (conseil et aide à l'investissement), aux constructions et aménagements de bibliothèques, à l'informatisation, à l'action culturelle, à la mise en place de politiques documentaires ou autres éléments de structuration comme les projets d'établissements et schémas intercommunaux. Afin de développer cette mission devenue indispensable, une montée en compétences des équipes sera nécessaire.

La médiation, l'action culturelle

Le BiblioPôle propose actuellement des matériels, outils d'animation et appels à projets d'action culturelle et de médiation pour le soutien à la création contemporaine dans les domaines du cinéma, de la musique, de l'album pour la jeunesse, de la bande-dessinée, et pour les publics prioritaires du département : la petite enfance, l'adolescence, les publics éloignés de la culture, en situation de handicap ou fragilisés socialement dans une optique de lutte contre les discriminations.

Le numérique

Enfin, le champ du numérique est investi grâce aux ressources numériques (presse en ligne, cinéma, autoformation, offre jeunesse, livres numériques, etc.) et à la sensibilisation des acteurs à la médiation numérique (outils d'animation, formations, ateliers fablab, réalité virtuelle, jeux vidéo, sélections documentaires) et à l'accompagnement des nouveaux usages. Le champ d'intervention est vaste et demande encore à être développé pour répondre aux besoins actuels de la société afin de lutter contre les inégalités d'accès.

2- Les moyens actuels

Le bâtiment et les véhicules

Le bâtiment date de 1989. Les travaux ponctuels d'isolation ou de mise aux normes d'accessibilité s'avèrent insuffisants pour cet équipement daté qui reste majoritairement tourné vers le stockage de documents, et ne permet pas une mise en valeur des collections et des outils d'animation, de médiation culturelle ou numérique. D'autre part, les espaces sont peu propices à l'accueil des partenaires pour du choix de documents sur place ou encore des temps de travail en concertation ou de conseil. Outre cet espace d'accueil, il manque un espace conséquent pour le déploiement du service de réservation en connexion avec le garage. Enfin, la salle de formation mériterait d'être mieux équipée en mobiliers, équipements numériques et possibilités de modularité.

L'équipe

L'équipe est constituée de 20 agents (soit 19,3 équivalents temps pleins) : trois agents de catégorie A, 11 agents de catégorie B et 6 agents de catégorie C. Une réflexion est engagée sur l'organisation du service en termes de moyens et de répartition des missions afin de répondre aux enjeux actuels des bibliothèques.

IV- Les axes prioritaires et actions

Le diagnostic territorial et l'enquête « Agir ensemble pour la lecture publique » ont fait émerger ou conforte des besoins de professionnalisation et de renforcement des compétences des équipes, d'amélioration de la circulation des documents sur le territoire et de l'accès aux ressources du BiblioPôle. Par ailleurs, il ressort un fort besoin d'accompagnement en ingénierie culturelle et territoriale.

Une attention particulière sera portée aux questions de structuration des services, des réseaux et d'émergence de nouveaux équipements, de médiation numérique et de développement culturel auprès de tous les publics, plus spécifiquement en direction des plus fragiles (éloignés de la lecture et de la culture, en situation de handicap, d'illettrisme ou de discrimination).

Le schéma se déploiera ainsi autour de 3 axes prioritaires :

- Accompagner la professionnalisation et le développement des compétences des acteurs de la lecture publique ;
- Favoriser l'inclusion et l'élargissement des publics dans les bibliothèques ;
- Soutenir le développement des bibliothèques et des réseaux de lecture publique.

1- Axe 1 : Accompagner la professionnalisation et le développement des compétences des acteurs de la lecture publique

Le paysage régional et national montre que le niveau départemental est particulièrement pertinent pour la formation des acteurs de la lecture publique avec des propositions de proximité, qualitatives et bien adaptées aux besoins des bibliothécaires. La formation est un levier important de développement de services de qualité, attractifs et innovants, et ce particulièrement pour les bibliothèques, premières portes d'accès à la culture en proximité avec les habitants, dont les besoins évoluent rapidement.

L'enquête en ligne et les ateliers participatifs ont d'ailleurs souligné un besoin important de renforcement des compétences des équipes, confortant le rôle majeur du BiblioPôle en tant que centre de formation.

1.1 Développer des modalités de formation innovantes et diversifiées

Il s'agit donc de développer les propositions existantes, de qualifier et diversifier l'offre avec des modalités de formation innovantes s'appuyant sur les pédagogies actives.

Par ailleurs, le développement de formations territorialisées, co-construites avec les partenaires de la lecture publique et des champs culturels, sociaux et éducatifs, pourra faire levier et accompagner la création ou le renforcement de nouveaux services et espaces adaptés aux besoins des usagers. L'association de modalités de coaching pour l'accompagnement ciblé des professionnels en fonction de leurs besoins aux propositions

de formations viendra renforcer la mise en œuvre immédiate des acquis. Une attention particulière sera portée au déploiement de politiques documentaires formalisées.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Co-construction de formations territorialisées et implémentation d'une offre de coaching (individuel ou d'équipe) pour les réseaux notamment. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Structuration et expérimentation de diverses propositions de suivi post-formation pour améliorer l'impact et la mise en œuvre des apprentissages acquis lors des formations au BiblioPôle (rendez-vous 6 mois après, suivi par email, accompagnement au projet, actions, etc.). |
| <ul style="list-style-type: none"> • Propositions de modalités de formation variées favorisant la mise en pratique et l'action immédiate (prototypage) via les pédagogies actives. |

1.2 Poursuivre et renforcer la formation des professionnels et bénévoles (formation initiale au métier de bibliothécaire, politique documentaire, numérique, enjeux actuels de la lecture publique)

Ainsi, un plan de formation en adéquation avec les enjeux de lecture publique actuels pourra être déployé autour de l'accès au numérique, l'inclusion des publics, la sensibilisation au développement durable et à la transition écologique, l'accès à la création contemporaine et l'éducation artistique et culturelle, l'accès à l'information (Education aux Médias et à l'Information) et la démocratie participative (parcours usagers, participation des habitants, bibliothèques troisième lieu, tiers lieux).

Il est aussi essentiel de poursuivre et renforcer la construction d'un parcours de formation initiale au métier de bibliothécaire à destination des bénévoles et personnes en reconversion professionnelles, afin de soutenir le travail engagé par les responsables de réseaux.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Formation des bénévoles et personnels non qualifiés ou en reconversion (consolidation et enrichissement de la formation initiale au métier de bibliothécaire). |
| <ul style="list-style-type: none"> • Campagne de sensibilisation à l'ensemble des professionnels sur la nécessité d'une politique documentaire formalisée. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Plan de formation en adéquation avec les enjeux actuels de la société et de la lecture publique. |

1.3 Outiller les professionnels sur les thématiques techniques

Enfin, la mise à disposition de livrables issus des formations sur le portail et le renforcement des échanges entre pairs pour les professionnels confrontés aux évolutions permanentes des usages et des besoins culturels et sociaux des habitants seront privilégiés.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Enrichissement de la boîte à outils (fiches pratiques, MOOC, tutoriels et parangonnage). |
| <ul style="list-style-type: none"> • Constitution de groupes d'entraide pair-à-pair sur les questions de politique documentaire (veille commune pour l'acquisition de fonds, notamment pour les fonds « jeux »). |
| <ul style="list-style-type: none"> • Création de livrables au sein des formations données au BiblioPôle et commande d'outils et de fiches pratiques à mettre sur le portail pour un partage plus large. |

2- Axe 2 : Favoriser l'inclusion et l'élargissement des publics dans les bibliothèques

Les bibliothèques sont confrontées comme tous les services publics aux enjeux d'inclusion des publics dans toute leur diversité, afin de contribuer à la création d'une société la plus démocratique possible. Ainsi, le Département participe par ses actions à offrir un égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs.

L'enquête a d'ailleurs montré une attente des acteurs des bibliothèques dans le soutien du BiblioPôle pour le développement de services en direction de publics cibles peu touchés actuellement, hormis la petite enfance et les seniors. Il a été aussi identifié le besoin d'apporter une aide à la médiation numérique pour lutter contre l'illectronisme et favoriser l'appropriation des contenus numériques par les usagers et les bénévoles.

2.1 Poursuivre le développement de collections et services de médiation à destination des publics empêchés ou éloignés de la culture avec les partenaires du champ social

Le rôle social du Département et la priorité politique donnée pour une culture accessible pour tous a entraîné le développement de services à destination de différents publics cibles en partenariat avec les bibliothèques, les Maisons Départementales des Solidarités (MDS) et la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

Il s'agira de poursuivre le développement de collections et services de médiation à destination de ces publics avec les partenaires du champ social et de soutenir le réseau départemental dans la connaissance des publics et de leurs besoins. La mise en place de collections spécifiques dédiées sera accompagnée d'outils et d'actions de médiation ainsi que d'un programme d'actions culturelles inclusives.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir le réseau départemental dans la connaissance des publics spécifiques et de leurs besoins. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le développement et l'élargissement des collections spécifiques dédiées (EJA, FAL, FLE, DAISY) et poursuivre le maillage sur le territoire de l'offre en édition accessible et adaptée. |

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Aider les bibliothécaires, partenaires sociaux et usagers à l'appropriation de ces collections par la mise en place d'outils et actions de sensibilisation et de médiation. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Démocratiser l'accès à la culture et aux bibliothèques en proposant un programme d'actions culturelles inclusives. |

2.2 Impulser et soutenir les démarches d'inclusion numérique en bibliothèque

La présence du BiblioPôle auprès des territoires permettra de réaffirmer le rôle des médiathèques dans l'appropriation de la transition numérique par les habitants, d'améliorer l'accessibilité de l'offre de ressources numériques et sa prise en main via des ateliers de sensibilisation. Le déploiement d'actions d'éducation aux médias et à l'information (EMI), de sensibilisation à la transition écologique et de l'impact environnemental du numérique dans les bibliothèques, viendra renforcer cette démarche.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Réaffirmation du rôle des médiathèques dans l'inclusion et la transition numérique. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la pertinence de l'offre de ressources numériques, de sa prise en main et sa découvrabilité. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Soutien de l'Education aux médias et à l'information (EMI) en bibliothèque (lutte contre les fake news et démarche scientifique). |
| <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement à la transition écologique et sensibilisation à l'impact environnemental du numérique. |

2.3 Soutenir le développement culturel et l'Education Artistique et Culturelle (EAC) au sein du réseau des bibliothèques

Le BiblioPôle continuera à apporter son soutien au développement culturel et à l'EAC au sein du réseau des bibliothèques par le conseil et l'aide à la valorisation des collections et à leur médiation.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Conseil et aide à la valorisation des collections, à leur médiation vers des publics prioritaires du Département et au développement d'actions culturelles. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la création contemporaine par le développement et la valorisation des collections (médiation et action culturelle) dans les domaines cibles : cinéma, musique, album illustré, bande-dessinée, littérature. |
| <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de ressources pour la médiation et l'action culturelle dans les bibliothèques (outils d'animation, temps forts, matériels, appels à projet, comités). |

3- Axe 3 : Soutenir le développement des bibliothèques et des réseaux de lecture publique

Une partie importante des missions des médiathèques départementales telles que définies dans la loi, concerne le soutien au développement des bibliothèques et des services de lecture publique.

L'enquête a permis de faire émerger des besoins importants en termes d'intensification du renouvellement des collections diffusées dans les bibliothèques, avec pour objectif l'élargissement du choix et l'adaptation aux besoins locaux fort divers selon la taille et la qualification de l'équipement.

Des besoins apparaissent également concernant l'aide et le conseil en ingénierie pour les projets de nouveaux services, de construction ou de rénovation, mais aussi la structuration des réseaux avec le soutien à la formalisation des pratiques (projets d'établissements, schémas). Les partenaires ont également souligné la nécessité de renforcer la mise en ligne de documents techniques pour favoriser leurs pratiques en autonomie.

Enfin, le conventionnement actuel court jusqu'en 2027 et doit être repensé pour répondre aux enjeux du territoire en matière de bâtiment, de professionnalisation, de compétences et d'ouverture avec une plus grande amplitude horaire et des budgets d'acquisition, de médiation ou d'action culturelle adaptés.

3.1 Renforcer la qualité du maillage documentaire et optimiser la circulation des collections

Il s'agira d'expérimenter la mise en œuvre d'une navette départementale. Celle-ci prendra la forme d'une desserte de forme hybride, avec l'emploi complémentaire d'un bibliobus et d'une navette (assurée par un véhicule de type fourgon), afin de mieux répondre aux demandes ciblées de la part des bibliothèques partenaires et de leurs usagers et de gagner en réactivité. Cela impliquera le développement du service de réservations et l'amélioration de l'accueil sur place au BiblioPôle grâce à une refonte des modalités d'accueil et un réaménagement des espaces publics. Cela permettra le travail en collaboration avec les partenaires et la mise en valeur des collections et des outils de médiation.

•Expérimentation d'une navette départementale régulière.
•Développement du service de réservations avec une possibilité d'accès ouverte aux usagers des bibliothèques.
•Amélioration de l'accueil sur place au BiblioPôle : refonte du service accueil et réaménagement des espaces publics pour permettre le travail en collaboration et la mise en valeur des fonds et des outils de médiation.

3.2 Renforcer l'aide en ingénierie de lecture publique auprès des partenaires

Il est essentiel de renforcer l'aide en ingénierie de lecture publique auprès des partenaires avec un accent porté sur la formalisation de documents stratégiques, l'évaluation, le plaidoyer en faveur des politiques de lecture publique, l'impulsion de projets de nouveaux services, de construction ou de rénovation de bibliothèques ou encore de structuration de réseaux.

Cela implique le renforcement du rôle des bibliothécaires référents de territoire en ingénierie de lecture publique, et leur montée en compétences pour l'accompagnement à la conduite de projets.

Enfin, cela pourra s'accompagner d'une refonte de la boîte à outil en ligne avec des propositions adaptées aux besoins thématiques des professionnels et bénévoles, une diversification des formats et une mise à disposition d'outils créés et testés par les bibliothécaires sur le terrain (mutualisation).

• Aide à la formalisation de documents stratégiques, à l'évaluation et au plaidoyer en faveur des politiques de lecture publique.
• Impulsion de projets de nouveaux services, construction ou rénovation de bibliothèques, structuration des réseaux.
• Renforcement du rôle des bibliothécaires référents de territoire en ingénierie de lecture publique et montée en compétences pour l'accompagnement à la conduite de projets.
• Refondre et consolider la boîte à outil en ligne : politique documentaire et collections, structuration et évolution, gestion et administration, communication, participation et relation usager, publics spécifiques et accessibilité, médiation et actions culturelles.

3.3 Faire évoluer le conventionnement

Le dispositif de conventionnement actuel définissant les engagements entre le Département et les collectivités partenaires en matière de lecture publique se termine fin 2027. D'autre part, la définition des axes du schéma en 2025 entraîne la mise en place de nouveaux services rendus par le BiblioPôle, qu'il importe de faire apparaître dans la formalisation de ces partenariats. Enfin, de nouvelles exigences nécessaires au développement de la lecture publique en Maine-et-Loire doivent être prise en compte en lien avec le diagnostic établi en 2025 et les résultats de l'enquête « Agir ensemble pour la lecture publique » de 2024-2025.

Il s'agit donc de réaffirmer l'engagement du Département auprès des collectivités dans le soutien au développement de la lecture publique, de proposer de nouvelles modalités de partenariats adaptées aux réalités locales, aux pratiques culturelles actuelles des Français et aux exigences de la loi de 2021. Il conviendra d'intégrer les nouveaux services proposés par le BiblioPôle dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique.

Par ailleurs, depuis 2021, l'Association des Bibliothécaires Départementaux (ABD) et l'Observatoire de la lecture publique du Ministère de la Culture ont réécrit la typologie des bibliothèques à partir de critères plus modulables, ce qui rend caduque l'actuelle répartition des lieux dans le conventionnement proposé par le Maine-et-Loire. Cette typologie est reprise dans les rapports annuels et l'analyse des services au niveau national. Il importe donc de réévaluer la répartition des lieux en fonction de cette nouvelle typologie pour favoriser les analyses comparatives.

Le conventionnement actuel est assez complexe et mériterait d'être repensé pour une meilleure lisibilité des parties prenantes afin d'en favoriser la portée incitative. L'équité des services rendus par le Département doit rester au cœur du dispositif. Il reste cependant important de distinguer les réalités locales avec d'une part une majorité de bibliothèques intégrées à des réseaux intercommunaux ou communaux (communes nouvelles) et encore un certain nombre de bibliothèques indépendantes.

- | |
|---|
| • Intégrer la nouvelle typologie dans la représentation du territoire. |
| • Proposer une équité de services avec des critères communs pour tendre vers un service à la population de qualité et gagner en lisibilité. |
| • Définir des modalités d'intervention par niveau d'organisation territoriale : intercommunalité ou communes (nouvelles ou pas). |

V- Calendrier, suivi, évaluation

Le schéma départemental de développement de la lecture publique sera mis en œuvre de 2025 à 2030. Le suivi de sa mise en œuvre sera effectué conjointement avec le suivi du Contrat Départemental Lecture signé avec l'Etat sur les mêmes axes jusqu'en 2028 (annexe).

Un comité de pilotage composé du Vice-Président à la culture et au patrimoine, du directeur de la culture et du patrimoine, de la DRAC Pays de la Loire et de l'équipe de direction du BiblioPôle suivra sa mise en œuvre annuellement.

Une évaluation annuelle sera effectuée à partir des indicateurs présents dans les fiches actions dudit schéma (annexes).

VI- Annexes

- Carte des bibliothèques
- Charte documentaire
- Fiches actions

Le présent Schéma départemental de développement de la lecture publique a été adopté par le Conseil départemental lors de sa séance du 15/10/2025.

